

# AAD- CONDITIONS GENERALES DES VENTES

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société ATLANTIC AQUA DECOUPE et de son client dans le cadre de la vente de prestation de découpe jet d'eau et prestations annexes.

Toute commande passée à la société ATLANTIC AQUA DECOUPE sera régie exclusivement par les présentes conditions générales de vente sauf accord dérogatoire exprès et préalable. Cela implique de plein droit l'acceptation par l'acheteur des pleines et entières conditions générales de vente.

Sauf accord express entre les parties, les conditions générales d'achat de l'acheteur sont exclues par les présentes conditions.

ATLANTIC AQUA DECOUPE se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, seront appliquées les conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande.

## 1. DELAI ET VALIDITE DES OFFRES

LE DELAI DE VALIDITE DES OFFRES DE ATLANTIC AQUA DECOUPE EST DE 5 JOURS A COMPTER DE LA DATE DE LEUR EMISSION, SAUF CAS DE RETRAIT ANTICIPE OU INDICATION CONTRAIRE. DE PLUS LES PRIX SONT REVISABLES SUIVANT LE COURS MATIERE A LA DATE DE COMMANDE.

## 2. ACCEPTATION

LES ACCORDS PASSES AVEC L'ACHETEUR NE DEVIENDRONT EFFECTIFS ET N'ENGAGERONT ATLANTIC AQUA DECOUPE QU'APRES CONFIRMATION DE LA COMMANDE PAR ECRIT.

TOUTE CONDITION CONTRAIRE OPPOSEE PAR LE CLIENT SERA, DONC, A DEFAUT D'ACCEPTATION EXPRESS, INOPPOSABLE A ATLANTIC AQUA DECOUPE, QUEL QUE SOIT LE MOMENT OU ELLE AURA PU ETRE PORTEE A SA CONNAISSANCE.

LE FAIT QU'ATLANTIC AQUA DECOUPE NE SE PREVALE PAS A UN MOMENT DONNE DE L'UNE QUELCONQUE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE NE PEUT ETRE INTERPRETE COMME VALANT RENONCIATION A SE PREVALOIR ULTERIEUREMENT DE L'UNE QUELCONQUE DESDITES CONDITIONS

## 1. LIVRAISON

LA LIVRAISON EST EFFECTUEE AU LIEU INDIQUE SUR LE BON DE COMMANDE:

LA LIVRAISON DES MARCHANDISES COMMANDEES SERA EFFECTUEE EN UNE SEULE FOIS, SAUF INDICATION CONTRAIRE D'ATLANTIC AQUA DECOUPE, ET AVEC UN CONDITIONNEMENT STANDARD. L'UTILISATION D'UN CONDITIONNEMENT OU EMBALLAGE PARTICULIER AINSI QUE DES LIVRAISONS PARTIELLES DEVRONT ETRE SPECIFIE A LA COMMANDE SUR DEMANDE DE L'ACHETEUR. DANS UN TEL CAS, DES FRAIS SUPPLEMENTAIRES SERONT APPLIQUES.

## 2. DELAI DE LIVRAISON DES MARCHANDISES ET DES SERVICES

LE DELAI DE LIVRAISON DES MARCHANDISES ET DES SERVICES SERA DEFINI DANS LA CONFIRMATION DE COMMANDE, SOUS RESERVE QUE TOUTES LES SPECIFICATIONS ET ELEMENTS NECESSAIRES ET DEVANT ETRE FOURNIS PAR L'ACHETEUR, Y COMPRIS NOTAMMENT LES LICENCES OU APPROBATIONS DE PLANS, AIENT ETE COMMUNIQUEES A ATLANTIC AQUA DECOUPE EN TEMPS UTILE ET NECESSAIREMENT AVANT CETTE DATE. SI TOUTES CES CONDITIONS NE SONT PAS REMPLIES, LE DELAI DE LIVRAISON SERA PROROGÉ EN CONSÉQUENCE.

SAUF INDICATION CONTRAIRE EXPRESS STIPULEE PAR ATLANTIC AQUA DECOUPE LES DELAIS DE FOURNITURE DES MARCHANDISES ET DES SERVICES SONT DONNES A TITRE PUREMENT INDICATIF ET ATLANTIC AQUA DECOUPE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE EN CAS DE RETARD DE FABRICATION OU D'EXPEDITION.

LA LIVRAISON DANS LES DELAIS PRECISES SERA EGALEMENT CONDITIONNEE PAR LE RESPECT DES CONDITIONS DE PAIEMENT CONSENTIES ET AUTRES OBLIGATIONS EVENTUELLES DE L'ACHETEUR INDIQUEES DANS LA CONFIRMATION DE COMMANDE.

SI LE DEPASSEMENT DU DELAI DE LIVRAISON DES MARCHANDISES OU DES SERVICES EST DU A UN CAS DE FORCE MAJEURE DUMENT CONSTATE TEL QUE NOTAMMENT LA MOBILISATION, LA GUERRE, DES EMEUTES, DES GREVES, LE LOCK OUT OU D'AUTRES CIRCONSTANCES IMPREVISIBLES, CE DELAI SERA PROROGÉ EN CONSÉQUENCE SANS INDEMNITES POUR AUCUNE DES DEUX PARTIES. TOUTEFOIS, SI LE CAS DE FORCE MAJEURE SE PROLONGEAIT AU-DELA DE TRENTE JOURS, LIBRE AUX PARTIES DE SE RETIRER EN TOTALITE OU EN PARTIE DE L'ACCORD PASSE.

SI LA LIVRAISON EST RETARDEE POUR DES RAISONS IMPUTABLES A L'ACHETEUR, ELLE SERA REPUTEE CONFORME AUX DELAIS SI LA NOTIFICATION DE MISE A DISPOSITION DES MARCHANDISES POUR EXPEDITION A ETE EMISE DANS LES DELAIS CONVENUS. L'ACHETEUR INDEMNISERA DE TOUT PREJUDICE QUE CE RETARD DE LIVRAISON POURRAIT LUI OCCASIONNER.

DANS LE CAS OU L'ACHETEUR NE PRENDRAIT PAS MATERIELLEMENT LIVRAISON DES MARCHANDISES OU DES PIECES DANS UN DELAI DE 60 JOURS A COMPTER DE LA DATE MENTIONNEE SUR LA CONFIRMATION DE COMMANDE (OU D'UNE AUTRE DATE DETERMINEE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS SUSVISEES), ATLANTIC AQUA DECOUPE POURRA EXPEDIER LES MARCHANDISES A L'ACHETEUR OU STOCKER LES MARCHANDISES DANS SES PROPRES LOCAUX OU EN UN LIEU DIFFERENT AUX RISQUES DE L'ACHETEUR, ET FACTURER, PAR JOUR DE STOCKAGE, DES FRAIS DE STOCKAGE AU COUT REEL MAIS AVEC UN MINIMUM DE CINQ POUR CENT DU PRIX DE LA MARCHANDISE PAR MOIS COMPLET DE STOCKAGE.

## 3. PRIX ET CONDITION DE REGLEMENTS

LES PRESTATIONS D'ATLANTIC AQUA DECOUPE SONT FACTUREES AU PRIX CONVENU AU JOUR DE LA COMMANDE. SAUF CONVENTION PARTICULIERE, LES PRIX COMMUNIQUEES S'ENTENDENT NETS HORS TAXES. TOUT IMPOT, TAXE, DROIT OU AUTRE PRESTATION A PAYER EN APPLICATION DE LA REGLEMENTATION SONT A LA CHARGE DU CLIENT. LE TAUX DE TVA APPLICABLE AUX RELATIONS COMMERCIALES EST CELUI EN VIGUEUR AU JOUR DE LA PRISE DE COMMANDE. LES PRESTATIONS ET FRAIS DE TRANSPORT NON DEFINIS A LA COMMANDE SONT FACTURES EN SUS.

SAUF STIPULATION CONTRAIRE, LE PAIEMENT DOIT S'EFFECTUER PAR VIREMENT, NET DE TOUT ESCOMPTÉ A LA DATE D'ECHEANCE FIGURANT SUR LA FACTURE. LE REGLEMENT EST PORTABLE AU SIEGE DE ATLANTIC AQUA DECOUPE.

SAUF SPECIFICATIONS CONTRAIRES, LE REGLEMENT DEVRA ETRE EFFECTUE A 45 JOURS DATE DE FACTURE PAR VIREMENT

LES REGLEMENTS SERONT EFFECTUES SANS DEDUCTION POUR MOTIF DE COMPENSATION OU DE RECLAMATION ET NETS DE FRAIS BANCAIRES, AUPRES DE LA BANQUE SPECIFIEE PAR ATLANTIC AQUA DECOUPE.

ATLANTIC AQUA DECOUPE SERA AUTORISE A FACTURER A L'ACHETEUR UN INTERET EGAL AU TAUX D'INTERET EURIBOR DU DERNIER MOIS EN COURS PLUS 3 POINTS DE POURCENTAGE SUR TOUTE SOMME DUE PAR L'ACHETEUR AU TITRE DES FACTURES ET NON REGLEE A SON ECHEANCE, SANS PREJUDICE DE TOUTS AUTRES DROITS ET DE DOMMAGES DECoulant DU NON-PAIEMENT. CONFORMEMENT A LA LOI, ATLANTIC AQUA DECOUPE FACTURERA UNE INDEMNITE FORFAITAIRE POUR FRAIS DE RECouvreMENT DE 40€ HT. 7

LE DELAI DE PRESCRIPTION DES CREANCES A L'ENCONTRE DE ATLANTIC AQUA DECOUPE EST D'UN AN A COMPTER DE LEUR EXIGIBILITE. UNE FACTURE N'AYANT PAS ETE CONTESTEE PAR LE CLIENT DANS UN DELAI DE 30 JOURS A COMPTER DE SA DATE D'EMISSION EST REPUTEE DEFINITIVEMENT ACCEPTEE PAR LE CLIENT DANS SON PRINCIPE ET DANS SON MONTANT.

## 4. MODIFICATION DE LA COMMANDE

TOUTE MODIFICATION DE LA COMMANDE DEMANDEE PAR LE CLIENT DEVRA ETRE FORMULEE PAR ECRIT ET DEVRA ETRE ACCEPTEE PAR ATLANTIC AQUA DECOUPE.

TOUTE MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES PRESENTE A LA DEMANDE DE PRIX REND CETTE COTATION CADUQUE ET ENGENDRE UNE RENEGOCIATION DES TERMES DE LA COMMANDE, PRIX, DELAI, ET AUTRES SPECIFICATIONS

LA RECEVABILITE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES COMMANDES EN COURS, FERA L'OBJET D'UNE ETUDE EN FONCTION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES DITES COMMANDES. L'ACCEPTATION DES MODIFICATIONS NE SERA VALIDEE QU'APRES L'EDITION D'UNE NOUVELLE COMMANDE OU D'UN AVENANT ECRIT PAR ATLANTIC AQUA DECOUPE. AVENANT QUI DEVRA ETRE ACCEPTE PAR ECRIT PAR LE CLIENT.

## 5. TRANSFERT DES RISQUES

DANS LE CAS OU ATLANTIC AQUA DECOUPE SUPPORTE L'ORGANISATION DU TRANSPORT, (PRIX FACTURE RENDU FRANCO OU FACTURATION DU TRANSPORT EN SUS) LA LIVRAISON ET LE TRANSFERT S'OPERENT AU LIEU D'ARRIVEE DE LA MARCHANDISE DANS LES LOCAUX DE L'ACHETEUR OU AU POINT DE LIVRAISON SPECIFIE SUR LA COMMANDE.

SAUF SPECIFICATION CONTRAIRE, LE CHOIX DU TRANSPORTEUR ET L'EXPEDITION SONT FAITS PAR LES SOINS DE ATLANTIC AQUA DECOUPE AVEC LES MOYENS LES PLUS ADAPTES.

DANS LE CAS OU L'ACHETEUR ENLEVE LES MARCHANDISES DANS LES LOCAUX D'ATLANTIC AQUA DECOUPE OU PAR L'INTERMEDIAIRE DE SON PROPRE TRANSPORTEUR, LE TRANSFERT DE RISQUES EST TRANSFERE A L'ACHETEUR AU MOMENT DE LA REMISE DES MARCHANDISES. DANS CE CAS, IL LUI APPARTIENT DE SUPPORTER LES COUTS CORRESPONDANTS ET DE FAIRE AUPRES DES COMPAGNIES D'ASSURANCES LES DECLARATIONS DE VALEUR.

## 6. RESERVE DE PROPRIETE

LE VENDEUR CONSERVE LA PROPRIETE DES BIENS VENDUS JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX, EN PRINCIPAL ET EN ACCESSOIRES CONFORMEMENT A LA LOI N° 80-335 DU 12 MAI 1980 RELATIVE AUX EFFETS DES CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE DANS LES CONTRATS DE VENTE.

LE NON PAIEMENT, MEME PARTIEL AUTORISE LE VENDEUR, NONOBTANT TOUTE CLAUSE CONTRAIRE, A RECUPERER LES MARCHANDISES CHEZ L'ACHETEUR, APRES MISE EN DEMEURE AVEC ACCUSE DE RECEPTION. LA RESTITUTION DU MATERIEL S'EFFECTUERA AUX FRAIS ET RISQUES DE L'ACHETEUR.

LE DROIT DE REVENDICATION S'EXERCE MEME DANS LE CAS DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE OU DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DE L'ACHETEUR. EN CAS D'INTERVENTION DE CREANCIERS ET NOTAMMENT EN CAS DE SAISIE DU MATERIEL OU EN CAS D'OUVREMENT D'UNE PROCEDURE COLLECTIVE, CELUI-CI DEVRA INFORMER LE VENDEUR DANS UN DELAI DE 8 JOURS OUVRES PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION.

LA PRESENTE CLAUSE A VOCATION A S'APPLIQUER DANS L'HYPOTHESE DE LA MISE A DISPOSITION DE MARCHANDISES. EN CAS DE PAIEMENT PARTIEL OU DANS TOUT AUTRE CAS PREVU DANS LES STIPULATIONS CONTRACTUELLES DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, LE VENDEUR SE RESERVE LE DROIT D'EXERCER UNE ACTION EN REVENDICATION. LES MARCHANDISES, OBJET DE LA MISE A DISPOSITION, RESTE LA PROPRIETE PLEINE ET ENTIERE DU VENDEUR.

#### **7. DEFAUTS APRES LIVRAISON ET GARANTIE**

SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS DES PRESENTES CONDITIONS, ATLANTIC AQUA DECOUPE GARANTIT A L'ACHETEUR QUE LES MARCHANDISES FABRIQUEES PAR ATLANTIC AQUA DECOUPE SONT EXEMPTES DE VICES DE MATIERE ET DE FABRICATION.

#### **8. RETOUR DE MARCHANDISES OU DE LEURS COMPOSANTS**

LES PIECES ET MARCHANDISES VENDUES PAR ATLANTIC AQUA DECOUPE SONT GENERALEMENT SPECIFIQUES ET PROPRE A CHAQUE ACHETEUR, A CE TITRE IL S'EN SUIVRAIT QUE ATLANTIC AQUA DECOUPE DECLINE TOUTE OBLIGATION POUR ACCEPTER UN EVENTUEL RETOUR DE CES PRODUITS.

#### **9. DOCUMENTATION TECHNIQUE**

L'ACHETEUR FOURNIRA LA DOCUMENTATION TECHNIQUE (PAR EXEMPLE : PLAN, DESSINS GABARITS ...) EN SA POSSESSION, QUI EST NECESSAIRE A L'EXECUTION DES PRESTATIONS. ATLANTIC AQUA DECOUPE S'ENGAGE A NE PAS UTILISER CETTE DOCUMENTATION A D'AUTRES FINS QUE CELLES LIEES A LA REALISATION DES PRESTATIONS CONTRACTUELLES.

#### **10. DEFAUTS ET GARANTIE**

LES PIECES ET MARCHANDISES REALISEES ET FOURNIES SERONT GARANTIES PENDANT UNE PERIODE DE DOUZE MOIS APRES LA REALISATION DES PRESTATIONS OU JUSQU'A LA TRANSFORMATION DE CELLES-CI.

#### **11. ANNULATION ET PAIEMENT EN CAS DE NON-EXECUTION**

SI L'ACHETEUR ANNULE UNE COMMANDE AVANT OU EN COURS DE REALISATION, ET SAUF NEGLIGENCE GRAVE D'ATLANTIC AQUA DECOUPE, L'ACHETEUR PAIERA A ATLANTIC AQUA DECOUPE LE TRAVAIL REALISE RELATIF A CETTE COMMANDE, Y COMPRIS LE TRAVAIL FOURNI AVANT LA CONFIRMATION DE LADITE COMMANDE, AINSI QUE TOUTS LES COUTS ENGAGES ET INEVITABLES, CALCULES AUX TARIFS EN VIGUEUR DE ATLANTIC AQUA DECOUPE.

SI, POUR UNE RAISON QUELCONQUE, L'ACHETEUR ANNULE UNE COMMANDE EN TOTALITE OU EN PARTIE, DES FRAIS D'ANNULATION DEFINI PAR ATLANTIC AQUA DECOUPE SERONT DUS PAR L'ACHETEUR SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES DANS LES PRESENTES CONDITIONS.

DANS LE CAS OU LA MATIERE EST FOURNIE PAR ATLANTIC AQUA DECOUPE, CELLE-CI RESTERA A LA CHARGE DE L'ACHETEUR.

#### **12. BREVETS**

ATLANTIC AQUA DECOUPE GARANTIRA QUE TOUTS LES PRODUITS OU ELEMENTS DE PRODUITS FOURNIS SERONT EXEMPTS DE TOUTES RECLAMATIONS LEGITIMES DE LA PART DE TOUT TIERS POUR CONTREFAÇON DES BREVETS OU VIOLATION DE SECRET COMMERCIAL DANS LE PAYS OU SE SITUENT LES BUREAUX DE L'ACHETEUR AUXQUELS L'OFFRE DE ATLANTIC AQUA DECOUPE A ETE ADRESSEE, OU D'OU A ETE PASSEE LA COMMANDE DE L'ACHETEUR. A CONDITION QUE L'ACHETEUR AVISE ATLANTIC AQUA DECOUPE IMMEDIATEMENT DE LA RECEPTION DE TOUTE RECLAMATION D'UN TIERS AU TITRE D'UNE CONTREFAÇON DE BREVETS OU D'UNE VIOLATION DE SECRET COMMERCIAL ET DONNE A ATLANTIC AQUA DECOUPE TOUTES LES INFORMATIONS NECESSAIRES AINSI QUE LE DROIT EXCLUSIF DE REGLER LE DIFFEREND A L'AMIABLE OU D'AGIR EN JUSTICE, ATLANTIC AQUA DECOUPE POURRA, A SA DISCRETION ET A SES FRAIS, SOIT REGLER LE DIFFEREND, SOIT ALLER EN JUSTICE ET PRENDRE TOUTES LES MESURES OU ENGAGER TOUTES LES PROCEDURES EN DECOULANT EN PRENANT A SA CHARGE TOUTS LES DOMMAGES ET FRAIS EVENTUELLEMENT RECLAMES PAR LE TIERS A L'ACHETEUR. DANS L'EVENTUALITE D'UNE RECLAMATION DANS LES CONDITIONS PRECISEES CI-DESSUS, ATLANTIC AQUA DECOUPE SE RESERVERA LE DROIT D'OBTENIR POUR LE COMPTE DE L'ACHETEUR LE DROIT DE CONTINUER A UTILISER LES PRODUITS, OU DE MODIFIER LES PRODUITS DE FAÇON A EVITER TOUTE INFRACTION, OU DE REMPLACER LES PRODUITS PAR DES PRODUITS NON CONTREFAITS, OU DE RETIRER SES PRODUITS ET DE REMBOURSER LE PRIX D'ACHAT, MOINS UNE DEPRECIATION RAISONNABLE.

LES DISPOSITIONS CI-DESSUS DEFINISSENT LA TOTALITE DES RESPONSABILITES D'ATLANTIC AQUA DECOUPE EN CAS DE VIOLATION DE LA LEGISLATION SUR LES BREVETS OU LE SECRET COMMERCIAL, CONCERNANT TOUTS PRODUITS ET SERVICES.

#### **13. LIMITE D'UTILISATION DES PRODUITS ATLANTIC AQUA DECOUPE**

LA POLITIQUE ATLANTIC AQUA DECOUPE INTERDIT L'UTILISATION DE SES PRODUITS A DES FINS DE MANIPULATION DU CORPS HUMAIN OU POUR LE DEVELOPPEMENT, LA PRODUCTION, L'USAGE OU LE STOCKAGE D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE, INCLUANT, MAIS SANS LIMITATION, LES ARMES NUCLEAIRES, ARMES BIOLOGIQUES, ARMES CHIMIQUES OU MISSILES.

#### **14. LIMITES DE RESPONSABILITE**

SAUF EN CAS DE NEGLIGENCE GRAVE OU DE FAUTE LOURDE DE LA PART DE ATLANTIC AQUA DECOUPE, LA RESPONSABILITE D'ATLANTIC AQUA DECOUPE AU TITRE DES MARCHANDISES ET SERVICES VENDUS, EN CAS DE DOMMAGE CAUSE A L'ACHETEUR, SERA LIMITEE A UNE SOMME EGALE AU PRIX DE LA MARCHANDISE OU DE LA PRESTATION DE SERVICE AYANT CAUSE LE DOMMAGE. LA RESPONSABILITE D'ATLANTIC AQUA DECOUPE NE COUVRE PAS D'EVENTUELS DOMMAGES INDIRECTS.

EN CAS DE REVENTE, DE PRISE DE POSSESSION OU DE CONTROLE PAR UN TIERS DE TOUTE MARCHANDISE FOURNIE PAR ATLANTIC AQUA DECOUPE A L'ACHETEUR, CELUI-CI DECOMMAGERA ET GARANTIRA ATLANTIC AQUA DECOUPE A L'OCCASION DE TOUTE RECLAMATION QUE CE TIERS POURRAIT ETRE AMENE A FORMULER AU SUJET DE CES MARCHANDISES.

LES PRODUITS ET SERVICES NE BENEFICIERONT, DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, D'AUCUNE AUTRE GARANTIE QUE CELLE EXPRESSEMENT VISEE DANS LES PRESENTES CONDITIONS. ATLANTIC AQUA DECOUPE EXCLUT EXPRESSEMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE LEGALE, NOTAMMENT GARANTIE DE COMMERCIALISATION, DEFAUT DE CONFORMITE POUR USAGE SPECIFIQUE, VICIS CACHES OU VIOLATION DE DROITS DE TIERS.

ATLANTIC AQUA DECOUPE NE POURRAIT ETRE TENUE POUR RESPONSABLE A L'EGARD DE QUICUNQUE POUR DES PREJUDICES DIRECTS OU INDIRECTS (Y COMPRIS NOTAMMENT TOUT PREJUDICE SUBI A LA SUITE DE PERTE DE PRODUITS, D'ANNULATION D'AFFAIRES, DE PERTE D'INFORMATIONS, DE PERTE OU ENDOMMAGEMENT DE DONNEES, DE MANQUE A GAGNER OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE LIE A L'UTILISATION OU A L'IMPOSSIBILITE D'UTILISATION DES PRODUITS, ET CE MEME SI ATLANTIC AQUA DECOUPE A ETE INFORMEE DE L'EXISTENCE D'UNE RECLAMATION D'UN TIERS A L'EGARD DE L'ACHETEUR).

L'ACHETEUR RECONNAIT DISPOSER DES CAPACITES TECHNIQUES ET DE L'EXPERIENCE QUI LUI PERMETTENT D'EVALUER LA COMPATIBILITE DES PRODUITS ET SERVICES PROPOSES PAR ATLANTIC AQUA DECOUPE A SES BESOINS ET LES RISQUES QUE PEUVENT REPRESENTER CES PRODUITS ET SERVICES DANS LE CADRE DE SON ACTIVITE. L'ACHETEUR COMPREND QUE LE PRIX DES PRODUITS ET DES SERVICES TIENNT COMPTE DES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE GARANTIE CONTENUES DANS LES PRESENTES CONDITIONS ET QUI CONSTITUENT UN ELEMENT ESSENTIEL SANS LEQUEL ATLANTIC AQUA DECOUPE N'AURAIT PAS ACCUTE LA COMMANDE DE L'ACHETEUR.

LES DISPOSITIONS DU PRESENT ARTICLE RESTERONT EN VIGUEUR MEME APRES L'EXPIRATION DE TOUT CONTRAT ENTRE ATLANTIC AQUA DECOUPE ET L'ACHETEUR.

#### **15. DISPOSITIONS GENERALES**

AUCUNE RENONCIATION OU MODIFICATION CONCERNANT UN CONTRAT DE VENTE DE MARCHANDISES ET DE PRESTATIONS NE SERA CONSIDEREE COMME VALABLE SAUF SI ELLE EST NOTIFIEE PAR ECRIT ET SIGNEE PAR LES REPRESENTANTS HABILITES DES DEUX PARTIES. LES RELATIONS ENTRE LES DEUX PARTIES OU LES USAGES COMMERCIAUX NE MODIFIERONT EN RIEN LES DISPOSITIONS DE TOUT CONTRAT DE VENTE DE MARCHANDISES, DE PRESTATIONS DE PIECES OU DE SERVICES. DANS LE CAS OU L'ACHETEUR EMETTRAIT UN ORDRE D'ACHAT OU TOUT AUTRE DOCUMENT LIE A UN CONTRAT DE VENTE DE MARCHANDISES, LES CONDITIONS GENERALES D'ACHAT Y FIGURANT SERAIENT SANS EFFET.

LES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR AU TITRE DE TOUT CONTRAT DE VENTE DE MARCHANDISES, DE PIECES OU DE SERVICES NE POURRONT ETRE CEDES SANS L'AUTORISATION PREALABLE ECRITE D'ATLANTIC AQUA DECOUPE.

EN CAS D'INSOLVABILITE DE L'ACHETEUR, ET DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, ATLANTIC AQUA DECOUPE POURRA IMMEDIATEMENT ET A TOUT MOMENT METTRE FIN A TOUT CONTRAT DE VENTE DE MARCHANDISES, DE PRESTATIONS, DE PIECES OU DE SERVICES.

L'ACHETEUR ET ATLANTIC AQUA DECOUPE NE POURRONT ETRE TENUS POUR RESPONSABLES DU NON-RESPECT DE TOUT OU PARTIE DE LEURS OBLIGATIONS AU TITRE DE TOUT CONTRAT DE VENTE DE MARCHANDISES OU DE SERVICES ET N'ASSUMERONT AUCUNE RESPONSABILITE L'UN VIS-A-VIS DE L'AUTRE A CETTE FIN EN CAS DE FORCE MAJEURE.

TOUT CONTRAT DE VENTE DE MARCHANDISE, DE PIECES OU DE SERVICES SERA INTERPRETE ET REGI CONFORMEMENT A LA LOI FRANÇAISE. LE REGLEMENT DE TOUTS DIFFERENDS DECOULANT DES PRESENTES CONDITIONS SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHE SUR YON.

#### **16. VALIDITE DU CONTRAT**

L'ANNULATION DE L'UNE DES DISPOSITIONS DES PRESENTES CONDITIONS N'AFFECTERA PAS LA VALIDITE DES AUTRES DISPOSITIONS DESDITES CONDITIONS.